

2023

Pr vention des risques

Responsable de la s ret 

Certificat de Qualification Professionnelle

Formation   l'encadrement

dates : nous consulter

8 semaines, 280h, 35 h / semaine

7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication sp cifique

10 participants

9000   HT / 10800   TTC par participant

Le co t de la formation sera pris en charge par l'Afdas
dans le cadre de l'EDEC des activit s li es au tourisme
Le CFPTS est assuj ti   la TVA (20%)

Partenariat CPNEF-SV / Afdas / DGEFP

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

cpnef : sv

eDec
ENGAGEMENT D VELOPPEMENT
EMPLOI COMP TENCES


**MINIST RE
DU TRAVAIL**
Libert 
 galit 
Fraternit 

Responsable de la s ret 

OF2023-705-20.1.2023v8

1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Développer des compétences managériales, techniques et administratives pour assurer les missions du responsable sûreté des établissements recevant du public, culturels, de loisirs ou d'activités touristiques.

Le CQP permet de valider les compétences suivantes :

- Participer à la mise en place d'un système de management de la sûreté dans un contexte d'accueil du public,
- Assurer la gestion administrative de la sûreté liée à l'accueil du public,
- Assurer la coordination opérationnelle de la sûreté liée à l'accueil du public et au fonctionnement de la structure.

Objectifs pédagogiques

- Décrire les risques spécifiques à l'activité d'une structure et les procédures nécessaires à la mise en place du système de management de la sûreté.
- Produire un système de management de la sûreté en précisant la chaîne de commandement, les outils d'évaluation et les recours en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu.
- Élaborer un outil de gestion documentaire pour créer des alertes et enregistrer le suivi des obligations techniques et réglementaires liées à la sûreté dans les activités du tourisme et du loisir culturel.
- Décrire les méthodes de travail adaptées pour animer et élargir son réseau professionnel avec les partenaires extérieurs et institutionnels.
- Défendre un plan d'action, un budget, une demande d'autorisation.
- Identifier les priorités en termes d'actions d'information / sensibilisation / formation sur les enjeux et actions de prévention en matière de sûreté pour l'ensemble des équipes salariées de la structures et/ou celles des prestataires de services, en argumentant sur les obligations réglementaires et l'évaluation des risques.
- Élaborer un plan d'action pour définir avec les différents acteurs internes/externes d'une structure, les procédures d'accueil des salariés, des prestataires et du public.
- Réagir à une situation d'urgence mettant en cause la sûreté des personnels et du public en précisant la chaîne de commandement et les actions à déployer pour y faire face.

Public

Emploi cadre placé sous l'autorité hiérarchique du directeur sécurité/sûreté ou d'un membre de la direction (directeur général, directeur technique, directeur de l'immobilier, etc.). Encadrants techniques ayant une expérience confirmée en gestion d'équipes : responsables de la sécurité, responsables des services généraux, responsables de l'accueil du public, régisseurs généraux, préventeurs en hygiène et sécurité du travail, etc.

Prérequis

Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un établissement recevant du public, expérience de gestion d'équipe, maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, pdf, internet).

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature et entretien de sélection. Inscription définitive à la suite de la vérification des prérequis.

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

UE1 - ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET RÉGLEMENTATION DE LA SÛRETÉ

M1 - Environnement professionnel de la sûreté
M1.1 - Présentation de la formation et du contexte de création
M1.2 - Présentation du métier de responsable de la sûreté
M1.3 - Définition de la sûreté, histoire et évolutions ; sécurité et sûreté
M1.4 - Terminologie de la malveillance et de la sûreté
M1.5 - Les acteurs de la sûreté dans l'entreprise : direction générale, direction des ressources humaines, CSE, collaborateurs en contact avec le public, l'ensemble des salariés
M1.6 - Les acteurs publics de la sûreté : maire, préfet, forces de sécurité intérieure, coproduction de la sécurité intérieure
M1.7 - Les activités privées de sécurité : livre VI du CSI, CNAPS
M1.8 - Rencontres métier / visites de site
M2 - Réglementation de la sûreté
M2.1 - Le code de la sécurité intérieure
M2.2 - Le code pénal et le code de procédure pénale : contraventions, délits et crimes, légitime défense, flagrant délit, droit d'appréhension, entrave
M2.3 - Le code du travail
M2.4 - CNIL et RGPD : déclaration des installations, protection des bases de données, rôle et formation du DPO

UE2 - MANAGEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES ACTIVITÉS DU TOURISME

M1 - Système de management de la sûreté : analyse de la vulnérabilité, plan de traitement, plan de surveillance
M2 - Les étapes d'organisation d'un événement, d'une manifestation : démarches administratives, coordination et formation des différents acteurs
M3 - Budgets : entretien des équipements et des installations, prestations, consommables, investissements
M4 - Veille technologique, juridique, documentaire
M5 - Méthodologie

M5.1 - Rédaction de procédures et de consignes : objectifs, contenus, publics visés, information, exercices, contrôle et amélioration continue
M5.2 - Lecture de plans et DAO
M5.3 - Animation briefing / debriefing
M5.4 - Organisation et animation d'une réunion

UE3 - GESTION OPÉRATIONNELLE DE LA SÛRETÉ

M1 - Moyens techniques de prévention et de protection
M1.1 - La protection mécanique
M1.2 - Le contrôle d'accès
M1.3 - La détection électronique
M1.4 - La vidéosurveillance
M1.5 - La télésurveillance
M1.6 - Sécurité numérique
M2 - La prévention situationnelle
M3 - Gestion des accès et des flux au sein d'un établissement : protection, affichage, typologie de publics, identification, contrôle / surveillance
M4 - Sensibilisation à l'analyse comportementale : communication non verbale, risque terroriste
M5 - Information du public : affichages réglementaires et obligatoires, interdiction, règles spécifiques à l'établissement, prévention, procédures d'urgence
M6 - Gestion des conflits et de l'agressivité : notion de conflit, origine des situations, repérage des signaux faibles, comportements à adopter
M7 - Les principaux scénarios de malveillance : sac abandonné / colis suspect, manifestation / intrusion de masse / vandalisme en réunion, alerte à la bombe, attaque au véhicule bélier, vol à main armée, tuerie de masse
M8 - Évacuation et confinement : principes, origine accidentelle / origine malveillante, procédures, chaîne de commandement, coordination avec les forces de sécurité intérieure
M9 - Sensibilisation à la gestion de crise : définitions, perte de repères et sidération, premières actions, main courante, responsabilités, communication, retours d'expérience

Évaluation des acquis

Évaluations certifiantes :

A - en contrôle continu, des épreuves d'évaluation devant des jurys réunissant professionnels et experts, portant sur des questions relatives à :

Bloc de compétences n°1 - Participer à la mise en place d'un système de management de la sûreté dans un contexte d'accueil du public
Bloc de compétences n°2 - Assurer la gestion administrative de la sûreté liée à l'accueil du public
Bloc de compétences n°3 - Assurer la coordination opérationnelle de la sûreté liée à l'accueil du public et au fonctionnement de la structure ;

B - en jury de certification du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) - constitué de professionnels, représentants du métier et choisis pour leur participation active au réseau, à son développement et à son recrutement - une épreuve portant sur le projet professionnel et un entretien de positionnement.

Responsable de la sûreté

OF2023-705-20.1.2023v8

À titre expérimental, le CFPTS est habilité, par les partenaires de l'EDEC des activités liées au tourisme, pour former et préparer les candidats des deux premières sessions du certificat de qualification professionnelle (CQP) Responsable sûreté.

Dans cette perspective, à l'issue des épreuves et en fonction des résultats des candidats, la commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant (CPNEF-SV) délivre la certification de tout ou partie des blocs de compétences associés, ainsi que l'attestation de réussite au CQP pour faire valoir a posteriori et recevoir la certification enregistrée au RNCP.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Cours théoriques - cas pratiques - rencontres professionnelles - visites de sites.

Marion BLED : responsable sécurité et sûreté - direction technique ; Laurent BOISSY : consultant - formateur en management et gestion des risques ; Philippe CUVELETTE : Coordinateur sécurité / Responsable gestion de crise ; Karin DESBARRES : consultante formation ; Steeve FONTAINE : consultant en prévention des risques - sécurité et sûreté ; Jean-Pierre GEGAUFF : Régisseur général - logistique des formations - formateur en prévention des risques - CFPTS ; Thierry MALVOISIN : directeur technique au CFPTS - formateur en prévention des risques ; Julie MERTZWEILLER : scénographe-peintre ; Jeanine TEMIN : formatrice en management communication.

Support de cours - bibliographies - documentation professionnelle - vidéoprojection.

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

- Des salles de cours équipées d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur
- Une salle informatique en réseau avec connexion Internet équipée d'un poste de travail par stagiaire sous Windows avec les suites bureautiques Microsoft Office/LibreOffice, les logiciels de DAO QCAD Pro/SketchUp Pro/AutoCAD, de LAO Wysiwyg et d'une imprimante laser A3 ; poste formateur identique relié à un vidéoprojecteur
- Des postes informatiques (Internet, logiciels bureautique, DAO QCAD Pro/SketchUP Pro/AutoCAD, LAO Wysiwyg) accessibles hors temps de formation.

Visites de sites.

Direction technique - encadrement de la prévention des risques dans le spectacle et l'événement
Régie générale - coordonner l'exploitation technique de spectacle et d'évènement
La sûreté dans la gestion d'un établissement touristique, culturel, de loisirs ou de commerce
Développer les réflexes sûreté dans les métiers du tourisme, de la culture, du loisir et du commerce
Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques

OF2023-705-20.1.2023v8

4/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Information et orientation :

Le CFPTS est là pour vous conseiller et vous orienter sur le choix de votre formation en fonction de votre projet professionnel et de votre parcours personnel. Des entretiens et un accompagnement individualisés peuvent vous être proposés. N'hésitez pas à nous solliciter pour obtenir toute information relative au contenu des formations et aux dispositifs de financement.

Inscription :

Vous pouvez obtenir un dossier de candidature :

- auprès de l'accueil (01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com)
- via notre site internet, en remplissant le formulaire : <https://www.cfpts.com/inscription/formulaire-de-telechargement>

Une fois le dossier complété, vous devez le renvoyer avec les pièces demandées (CV, lettre de motivation, photo au format identité) par courrier ou par mail à l'adresse suividossier@cfpts.com.

Interlocuteurs :

Orientation	Aurélié Clonrozier
Administration	Amandine Chauvey, Nawel Mazouzi, Emeline Lemaire
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#)

Responsable de la sûreté

OF2023-705-20.1.2023v8